

## CONTRÔLE SUR PIECES DE LA MAISON DE RETRAITE SAINT-THUAL

Décembre 2024

### TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

#### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale signés de la présidente de l'instance.

Ecart_04	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (articles L311-7 – R311-35 et R311-37 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement actualisé, daté et établi après consultation du CVS  Relevé de conclusion du CVS suite à consultation
Ecart_05	1 - Gouvernance	<b>Prescription_05</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Ecart_06	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_06</b>	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Qualifications prouvées des agents intervenant la nuit
Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommendation_01</b>	Elaborer une fiche de poste ou une lettre de mission actualisé pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de		

			l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».		
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Elaborer un planning d'astreinte identifiant clairement le nom des personnes à contacter et leur numéro de téléphone		
Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b>	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b>	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_07</b>	Formaliser une procédure prévoyant le retour d'informations systématique auprès du personnel portant sur les événements indésirables signalés par les professionnels de l'établissement.		
Remarque_08	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_08</b>	Elaborer un outil de suivi des formations réalisées par les professionnels de l'EHPAD.		
Remarque_09	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_09</b>	Instaurer un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement avec la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en		

		intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
--	--	---	--	--

*350007787 SIGEHPAD SAINTDOMITHUAL*